

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie  
\*\*\*\*\*  
MINISTERE DE LA DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL  
\*\*\*\*\*  
REGION DE L'EST  
\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT DE LA KADEY  
\*\*\*\*\*  
COMMUNE DE KETTE  
\*\*\*\*\*  
SECRETARIAT PARTICULIER  
\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland  
\*\*\*\*\*  
MINISTRY OF DECENTRALIZATION  
AND LOCAL DEVELOPMENT  
\*\*\*\*\*  
EAST REGION  
\*\*\*\*\*  
KADEY DIVISION  
\*\*\*\*\*  
KETTE COUNCIL  
\*\*\*\*\*  
PRIVATE SECRETARY  
\*\*\*\*\*

## AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° **003** /AONO/RE/DK/C-KETTE/SG/CIPM/2021 DU **28 FEV 2021** EN  
PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN  
**(01) LOGEMENT D'ASTREINTE POUR ENSEIGNANTS A L'ECOLE  
PUBLIQUE DE LALA**  
(COMMUNE DE KETTE)

Financement : BIP Exercice 2021

### Article 1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'Exercice 2021, le Maire de la Commune de KETTE, Autorité Contractante, lance, un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert pour la construction D'UN (01) LOGEMENT D'ASTREINTE POUR ENSEIGNANTS A L'ECOLE PUBLIQUE DE LALA.

### Article 2. Consistance des prestations

Les travaux et les prestations objet du présent Dossier d'Appel d'Offres comprennent tous les ouvrages prévus au cadre du détail quantitatif et estimatif, notamment les opérations suivantes :

- |                                   |                                     |
|-----------------------------------|-------------------------------------|
| 1. Travaux préparatoires          | 6. Menuiserie Métallique            |
| 2. Terrassement                   | 7. Électricité                      |
| 3. Fondations                     | 8. Peinture                         |
| 4. Maçonnerie - Elévation         | 9. Voiries et Réseaux Divers (VRD). |
| 5. Charpente – Couverture-plafond |                                     |

### Article 3. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage, pour l'exécution du projet objet du présent Appel d'Offres est de : **Trois (03) mois**

### Article 4. Allotissement

Les travaux sont en un lot unique.

### Article 5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : **dix-sept**

millions (17 000 000 FCFA)

#### Article 6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais et spécialisées dans le domaine considéré.

#### Article 7. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le BIP MINEDUB de l'Exercice 2021 sur la ligne d'imputation budgétaire N° .....

#### ARTICLE 8 : caution de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives une caution de soumission établie par un banque de 1<sup>er</sup> ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le ministre chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de trois cent quarante mille(340 000) Fr cfa conformément à l'arrêté en vigueur et valable pendant 30 jours au-delà de la date limite des offres conformément au modèle en annexe

#### Article 9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la COMMUNE DE KETTE, auprès du Secrétariat General, dès publication et affichage du présent avis.

#### Article 10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu à la COMMUNE DE KETTE auprès du Receveur Municipal de la Commune, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de : Cinquante mille (50 000 FCFA), payable à la Recette Municipale de KETTE.

#### Article 11. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en 06 (six) exemplaires dont l'original et 05 (cinq) copies marqués comme tels, devra parvenir auprès du Receveur Municipal de la COMMUNE DE KETTE ; au plus tard le 23 Mars à 10 heures et devra porter la mention :

«AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N° 003 /AONO/RE/DK/C-KETTE/SG/CIPM/2021 DU 28 FEV 2021N  
PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN  
(01) LOGEMENT D'ASTREINTE POUR ENSEIGNANTS A L'ECOLE  
PUBLIQUE DE LALA.»

#### Article 12. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier rang ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce n° 12 du

DAO, d'un montant de : **Trois cent quarante mille (340 000 FCFA)** et valable pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** au-delà de la date de la validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service compétent ou une autre autorité administrative (préfet, sous-préfet...) Conformément aux stipulations du règlement particulier de l'appel d'offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de 03 (trois mois) précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du dossier d'appel d'offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère Chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet de l'offre.

#### **Article 13. Ouverture des plis**

L'ouverture des offres Administratives, Techniques et Financières sera effectuée en un seul temps dans la salle des Actes de la **Commune de KETTE** le 23 Mars à partir de **11 Heures**, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la COMMUNE DE KETTE siégeant en présence de tous les soumissionnaires qui le désirent ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance des offres les concernant.

#### **Article 14. Principaux critères éliminatoires**

Les principaux critères éliminatoires sont :

- l'absence d'une caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances ;
- l'absence, et ou la non validité ou la non-conformité des autres pièces administratives après un délai de 48 heures pour produire les pièces conformes ;
- dossiers techniques et financiers incomplets;
- fausses déclarations ou pièces falsifiées.
- Critères essentiels évalués à moins de 70% de OUI
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans le DQE
- Absence de déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire atteste qu'il n'est pas sur le coup d'une suspension par l'autorité des marchés publics.

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de **Trois (03) mois** et être conformes aux modèles.

#### **Article 15. Principaux critères de qualification**

Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- La surface financière ; oui/non
- Les références et expérience de l'entreprise soumissionnaire ; oui/non

- Le personnel de l'entreprise soumissionnaire :(conducteur des travaux, le chef chantier) oui/non
- La disponibilité du matériel de chantier et de la logistique ; oui/non
- La méthodologie et l'organisation du travail :(cohérence entre les durées des tâches et rendement) oui/non
- La présentation de l'offre conformément aux prescriptions du RPAO.
- NB : la notation est binaire, le mode de qualification est détaillé dans le RPAO.
- Preuve d'acceptation des conditions de la lettre-commande oui/non

**Article 16. Attribution**

Sur proposition de la Commission Interne de Passation des Marchés de la COMMUNE DE KETTE, l'Autorité Contractante, attribuera la lettre-commande au soumissionnaire présentant l'offre la moins disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises. Toutefois, les propositions financières anormalement basses pourront être rejetées conformément au code des marchés

**Article 17. Durée de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de 90 jours, à compter de la date de remise de leurs offres.

**Article 17. visite du site**

La visite du site, à effectuer après l'achat du dossier d'appel d'offres, donnera lieu à production d'une attestation signée du soumissionnaire, à insérer dans son offre.

**Article 18. Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Maire ou du Secrétaire Général de la COMMUNE DE KETTE, Tel. : 699 43 99 41

KETTE, le 28 FEV 2021

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KETTE

(Autorité contractante)

**AMPLIATIONS**

- ✓ PREFET KADEY
- ✓ DD MINDEVEL KADEY
- ✓ ARMP ;
- ✓ MINMAP DD/KADEY ;
- ✓ CIPM/k ;
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ ARCHIVES.



**GBANGA Emmanuël**